

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18505 - 72ÈME ANNÉE

Battu par le suffrage universel,
Daniel Alamélou essuie une nouvelle défaite

Maurice Gironcel relaxé



La joie des militants de Sainte-Suzanne à la sortie du tribunal, aux côtés de Maurice Gironcel.

Battu dans les urnes lors des municipales de 2014, Daniel Alamélou a voulu prendre sa revanche au tribunal. Après que le juge administratif et le Conseil d'État lui aient donné tort, il a porté plainte au pénal pour tenter d'empêcher Maurice Gironcel d'être candidat aux prochaines élections municipales. Le piège n'a pas fonctionné. Les juges n'ont pas suivi les réquisitions du procureur qui demandait de la prison ferme et 5 ans d'inéligibilité lors de l'audience du 8 juillet dernier. Hier, ils ont rendu leur verdict : Maurice Gironcel est relaxé. Son innocence est donc confirmée, et toutes les demandes de Daniel Alamélou ont été rejetées.



Maurice Gironcel a donné rendez-vous dimanche, pour le rassemblement du Parti communiste réunionnais.

Le tribunal correctionnel a rendu hier son verdict. Maurice Gironcel est relaxé. Le maire de Sainte-Suzanne, et co-secrétaire général du Parti communiste réunionnais, avait été jugé le 8 juillet dernier à la suite d'une plainte de Daniel Alamélou. Ce dernier avait tenté d'utiliser la justice pour éliminer de la prochaine élection municipale Maurice Gironcel. L'affaire remonte à la veille du second tour des élections municipales. Sentant probablement la défaite arriver, les adversaires des communistes avaient tenté une manœuvre désespérée. Lolita Sautron, une militante de Daniel Alamélou, voulait à tout prix rencontrer Maurice Gironcel. Elle a pu obtenir un rendez-vous dans le quartier du Bocage, alors que le vainqueur du premier tour des municipales terminait sa campagne. Lors de l'audience au tribunal, Lolita Sautron a avoué : « j'ai demandé avec insistance pour voir jusqu'où il était prêt à aller. Je l'ai poussé à bout ». La retranscription indique qu'elle se disait accablée par ses créanciers : frais de poursuite d'étude, difficulté à payer la cantine, retard dans le règlement de ses impôts... Mais Maurice Gironcel n'a pas cédé. Il ne lui a pas demandé de voter ou de faire voter pour lui. Malgré tout, aussitôt l'entretien terminé, la militante s'est précipitée pour retrouver Daniel Alamélou et lui confier l'enregistrement. Ce dernier est ensuite allé à la gendarmerie

porter plainte. Le lendemain de ce guet-apens, Daniel Alamélou a été une nouvelle fois battu, car le peuple a décidé de renouveler sa confiance dans l'équipe conduite par Maurice Gironcel.

Un piège tendu à Maurice Gironcel

Daniel Alamélou a refusé le verdict du suffrage universel. Il a tout d'abord saisi le tribunal administratif pour annuler l'élection. Il a été débouté par le juge de l'élection, puis par le Conseil d'État. Le perdant s'est alors tourné vers la justice pénale. Les enquêteurs ont rapidement constaté que ce qui était reproché à Maurice Gironcel relevait d'un piège grossier. Faute d'éléments probants, l'affaire devait être classée. Mais au bout de plusieurs mois de silence et sans que de nouveaux éléments le justifient, les poursuites ont été relancées par le Parquet.

Lors de l'audience du 8 juillet, la défense de Maurice Gironcel s'est donc attachée à démontrer les éléments utilisés pour gonfler un dossier vide de preuve. Manifestement, avait alors rappelé Me Boniface dans sa plaidoirie, cette affaire montée de toutes pièces pour tenter de faire tomber l'adversaire de Daniel Alamélou était préméditée depuis longtemps. Car il est très difficile de croire que Daniel Alamélou

pensait être sûr à 100 % remporter les élections à la régulière. D'où l'idée de porter l'affaire sur le terrain judiciaire en cas de défaite.

L'affaire Lolita Sautron se résume à la tentative de cette dernière de pousser à bout Maurice Gironcel en espérant qu'il déclare vouloir acheter sa voix, elle avait prévu de recueillir cette « preuve » en enregistrant la conversation à l'insu de Maurice Gironcel.

Malgré ces arguments, le procureur avait requis à l'encontre du maire de Sainte-Suzanne une lourde peine : 6 mois de prison ferme, 5 ans d'inéligibilité et 10.000 euros d'amende.

Cris de joie

Hier peu avant 14 heures, la salle d'audience était pleine. De nombreux camarades de Sainte-Suzanne et de la région Nord étaient venus affirmer leur solidarité avec Maurice Gironcel dans cette épreuve. Tous ont entendu en silence le tribunal rendre le verdict : « M. Maurice Gironcel, vous êtes relaxé. Les parties civiles sont déboutées pour toutes leurs demandes ». Cette décision a été accueillie par des cris de joie. À la sortie de l'audience, Me Rémy Boniface s'est dit très content que le tribunal ait vu que cette affaire était un piège tendu à Maurice Gironcel. Le maire de Sainte-Suzanne a pour sa part réservé sa réponse pour dimanche, date du rassemblement du Parti communiste réunionnais à Sainte-Suzanne.

Rendez-vous dimanche à Sainte-Suzanne

Puis au cours d'une brève intervention devant le tribunal a remercié tous les militants présents à ses côtés. Il a appelé à venir très nombreux dimanche à Quartier Français, pour participer au rassemblement au cours duquel le Parti communiste réunionnais présentera ses propositions pour l'avenir de La Réunion.

M.M.

Édito

Changement d'images mais pas de politique

La France a procédé hier à un remaniement de son gouvernement. Deux ministres ont exprimé leur souhait de partir : Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, et George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer. C'est le départ du premier qui a suscité la plus grande attention. Emmanuel Macron a d'abord été conseiller économique de François Hollande à l'Élysée, avant d'être depuis deux ans ministre de l'Économie. Il est donc un des principaux inspirateurs de la politique menée depuis plus de 4 ans par ce gouvernement. Lors de ces dernières semaines, il n'avait pas caché qu'il était un fervent partisan de l'ultralibéralisme. Voilà qui permettait de clarifier le virage encore plus à droite de ce gouvernement au cours de ces deux dernières années, depuis que Manuel Valls est devenu Premier ministre.

Emmanuel Macron a d'ailleurs choisi la date symbolique de l'université d'été du MEDEF pour annoncer sa décision. Rappelons qu'il y a deux ans, Manuel Valls avait fait un triomphe au rassemblement de la fin de l'été septentrional des patrons français, quand il avait proclamé son amour de l'entreprise. Un discours qui est allé droit au cœur des responsables de ce syndicat de patrons qui n'ont pas manqué de l'applaudir à tout rompre. Lors du passage d'Emmanuel Macron au ministère de l'Économie, ce dernier a défendu des textes de loi qui sont autant de régression pour les droits des travailleurs. Ainsi, dans le paquet dénommé Loi Macron figure un moyen de rendre bien plus difficile l'accès à la justice pour les travailleurs victimes de licenciement ou de harcèlement. C'est ce qu'expliquait la CGT dans un communiqué diffusé le 2 juin dernier, avec « l'instauration d'une procédure écrite complexe pour pouvoir commencer un procès devant les prud'hommes. Jusqu'à présent, cela pouvait se faire oralement en se pré-

sentant dans son conseil de prud'hommes. Une nouvelle fois le gouvernement répond aux revendications du Medef et de la Cgpm qui demandaient la nullité de la saisine prud'homale si celle-ci n'était pas motivée ou accompagnée d'un certain nombre de pièces, alors que l'ensemble des organisations syndicales de salariés demandaient le retrait de cette sanction qu'est la nullité ». Cette mesure a été votée par des députés se disant de gauche, y compris par des représentants de La Réunion. Le successeur d'Emmanuel Macron est Michel Sapin, auparavant ministre du Budget. Il est donc remplacé par celui qui était responsable de l'exécution du plan d'austérité. Autant dire que la politique ne changera pas.

Un autre changement ne manquera pas de faire la une des autres journaux de La Réunion. George Pau-Langevin a souhaité quitter ses fonctions de ministre des Outre-mer. Ericka Bareigts a donc été nommée à sa place, elle était jusqu'à hier secrétaire d'État à l'Égalité réelle. À ce poste, elle n'a guère été remarquée dans l'action pour animer le débat sur le projet de loi égalité réelle qui doit pourtant fixer le cap des 25 prochaines années pour La Réunion. Lors de la présentation du projet de loi, elle a donné sa vision de l'égalité réelle : faire des « Français d'outre-mer » des « Français ». Avec un tel programme, la politique ne changera pas non plus dans ce domaine. Mais ce n'est pas étonnant, car un ministre est chargé d'appliquer la politique d'un gouvernement. S'il déroge à cette règle, il doit quitter son poste. Certains préfèrent prendre les devants car leur conscience ne leur permet pas d'aller plus loin. D'autres restent ou entrent, car ils sont d'accord avec la politique d'austérité, et la soutiennent.

J.B.

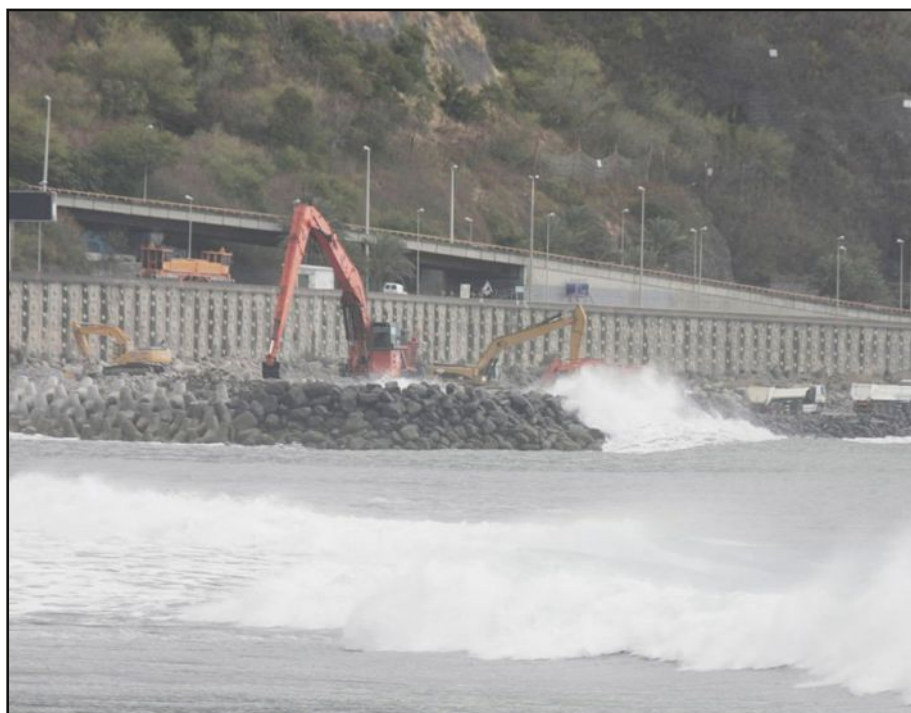
Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Conférence de presse Alternative Transport Réunion ATR-FNAUT**« La NRL est dans l'impasse : changeons la feuille de route »**

Tout ce que les opposants à la NRL avaient prédit éclate au grand jour aujourd'hui et justifie que l'on poursuive le combat contre cette route en mer. C'est ce qu'ATR a décidé de faire en interjetant appel des 4 rejets de ses recours par le TA.



Bras-Panon pendant 10 ans voire 20 ans » nous rapporte le JIR de ce vendredi.

Les Réunionnais sont sacrifiés

La population est témoin : les Réunionnais sont sacrifiés sur l'autel des intérêts de Bouygues et Vinci à l'ombre des sombres calculs politiques du gouvernement. Se sont maintenant nos terres et emplois agricoles qui vont souffrir à Bras-Panon et Saint-André quand Virapoulé, Vice-Président de la région se rend « complice » du carrier NGE et enrichit sa famille. C'est aussi Bois blanc à Saint-Leu et puis demain encore les Lataniers à La Possession, Bellevue à Saint-Paul... Combien de carrière pour la NRL ?

La NRL est démesurée hors d'échelle pour les ressources de l'île et ses habitants. Elle n'est pas la réponse à la route du littoral et encore moins au déplacement durable ici ! Il est encore temps de changer de « feuille de route ».

La fermeture du pont de la délivrance à Saint-Denis en juillet a généré un coma circulatoire sur tout Saint-Denis. Aussi le retard pris sur l'offre d'une alternative terrestre et d'un transport ferroviaire régulier apparaît là encore plus coupable !

Des nouvelles perspectives s'imposent contre cette route en mer.

Le Président de la Région a vaincu jusqu'ici sans péril les différentes batailles juridiques grâce au soutien du gouvernement, de son Préfet et grâce au positionnement ambigu des Ediles d'une partie des communes concernées par le chantier : à Saint-Paul, La Possession, Saint-Denis, Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoit. Un « triomphe sans gloire » qui préfigure de futures défaites...

Bientôt les conclusions des enquêtes

En effet ces soutiens se poursuivront-ils encore avec les rivalités à venir aux présidentielles de mars prochain quand début 2017 tomberont les conclusions des différentes enquêtes officielles ? Elles mettront à jour les « pièges en haute mer »

qu'aura constitués au final la NRL pour ses promoteurs :

Enquête financière du parquet sur l'attribution des marchés

Enquête de l'office de lutte anti-fraude (OLAF) soucieux de TCSP et d'environnement, sur l'usage des fonds européens

Etude de l'IEDOM sur l'impact économique et social de la NRL.

Déjà GTOI/SBTPC/Vinci ont arrêté les travaux entre La Grande Chaloupe et La Possession faute d'approvisionnement en matériaux nous dit la CGTR-BTP en conférence de presse ce 23 août. Au prétexte d'éviter les grèves et licenciements, le Préfet prendra-t-il un P.I.G., « son 49.3 », pour ouvrir des méga-carrières contre l'avis de la population ?

« Le cycliste Armand Henriette préfère vendre la maison familiale plutôt que de subir la carrière de

Conférence de presse d'ATR-FNAUT

Enfin la vérité sur la route « moderne, sécurisée, gratuite »

« Route de l'imprévoyance », s'étaient écriés nombre d'élus qui estimaient que la Région avait menti. Le Quotidien en 2015 révélait alors au public que les marchés de digues avaient été attribués sans les carrières suffisantes. Lors de sa conférence de presse hier, ATR-FNAUT a apporté les précisions suivantes :

La NRL « moderne, sécurisée, gratuite » s'est flattée la Région avec son slogan. Qu'en est-il finalement ?

Pas de « modernité » pour une route à contre-courant du développement durable

La région confond modernité et prouesse technique au prix d'une exposition coûteuse et inutile aux fonds marins inconnus et aux risques océaniques. La route en mer est à contre-courant de l'actualité climatique et des recommandations internationales qui préconisent de s'écarter des risques de relèvement des océans et de développer les transports en commun.

Les trois piliers du développement durable « social, économique et environnemental » ne sont pas pris en compte contrairement aux assertions régionales.

Face à l'incertitude océanique la route ne peut être sécurisée

La NRL ne fait qu'écarter la route littorale du risque d'éboullis pour s'exposer d'avantage aux risques océaniques et à ceux des fonds marins :

Responsable de l'ensemble des études de la NRL, le BET EGIS s'est révélé non fiable dans l'étude des fondations marines du projet NEO (erreur d'1,2M€ dénoncée en conseil municipal)

Les fondations sur fonds marins hétérogènes et meubles sont très mal



connues : dépôts successifs de vase et d'éboullis en pied de falaise et plus profondément de laves en coussin.

La consolidation secondaire (tassement) de longue durée sous le poids des digues et des piles du viaduc de plus de 10 M tonnes conjuguée à l'effet dynamique des houles océaniques est inconnue. Les mouvements alors de rotation des fondations sous-marines même infimes seront amplifiés au niveau du tablier du viaduc. Des fissures de cisaillement sont inévitables : combien de jours de fermeture demain pour les seuls diagnostics ?

La réévaluation de 50 cm à 1m du relèvement moyen mondial du niveau de la mer réduit de moitié la « sécurité » d'1m envisagée en 2010 pour abriter l'altitude de la chaussée.

Cette réévaluation doit être prise au sérieux quand on sait qu'aux tropiques joue en plus l'effet de la rotation terrestre et que nous ne sommes pas à l'abri sur le littoral

de réflexions en phase de la houle qui accroissent son amplitude...

La promesse de route gratuite n'est plus rappelée...

Compte tenu des emprunts, la part régionale de financement de la NRL passera de ±700 M€ vraisemblablement au double et le coût global de 1,69 Md€ à ±2,4 Md€...

Comment la Région remboursera 1 122 M€ d'emprunt à la BEI et à la CDC ?

Les Réunionnais seront-ils appelés à contribution par un péage, par l'augmentation des taxes (sur les carte grise, sur les produits pétrolier,...) ?

Le chantier marin commence seulement pour les remblais comme pour les fondations marines... des surcoûts de chantiers sont encore à prévoir !

Oté

Moin pèrsonèl, mi kroa pi dann zot !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi koné pa si ou i suiv lo primèr dann la droite, mé si ou i suiv ou la romark mon préféré i sort rant an kanpagn é tasyon malèr : sé in gagnan, sé in vinkèr, li tranm pa dovan graton ! Ou la konpri mi anparl mésyé Sarkozy. Pars fransh vérité sa sé mon éro anplis ké sa é mi pans la gosh i sa gingn la tranblad avèk li. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou remark :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, mi pé dir aou, moin lé pa d'akor avèk ou. Dabor so késtyonn droit avèk gosh sa sé in n'afèr i toush pi moin ditou é moin la fine di pou kosa : pars gosh konm droite, sa lé réponsab nout difikilté. Pou kosa ? Pars sé zot ké la gouvèrn anou, sé zot la pran tout kalité désizyon la pa bonpou vréman pou nou.

Droit konm gosh dann gouvèrnman sé la garanti d'in maléré sor pou nout péi é pou nout pèp rényoné. Apré 70 an départman fransé mi romark nana kant mèm in bonpé klignotan lé dann rouz : dann rouz pou la késtyonn l'égalité rantré nou, rouz pou lo dévlopman nout fors prodiktiv, rouz pou lo lozman, pou lo travaye, rouz ankor pou la roshèrch é pou nout formasyon. Mi rant pa dann lo détaye, mé mi jur aou matant mi fé pa parti bann gronouy i domann in roi, kisoï in roi d' gosh, kisoï in roi d'droit kisoï in roi d'klou. Mi kroa pi dann zot !

Justin

« Vyé shien i pèrd lo dan, mé li pèrd pa la mémoir ! » - In kozman po la rout

Mi pans sa in provèrb éspagnol é moin la lir sa kék par. Astèr kosa li vé dir pou vréman ? Mi pans l'afèr lé simp. Sa i vé dir simploman kan ou i viéyi, ou i pèrd la fors. Sak l'avé la krintiv de ou la pi pèr ditou. Solman kan ou lé vyé, ou nana l'espèryans é dann out mémoir in kantité sityasion k'i sèrv l'égzanp pou ou konm pou sak i domann aou konsèy. Donk i fo pa prann in vyèy pèrsone a la lèzèr pars dann son tête nana pliské demoun i kroï... Mi parl pa espésyalman pou La Rényon, mé moin la vi in paké dokimantèr filmé dann bann péi déor é mi pé dir azot lo vyé-sof si la maladi la fine afayi son moral !- sé in pilyé pou son kominoté. Dizon li sé lo mémoir pou son kominoté é sa sé in n'afèr k'i kont. Alé ! Ni artouv pli d'van !